

TABLEAU I

Taux comparatifs des décès par homicide en 1948 dans divers pays qui maintiennent la peine de mort pour les meurtriers et dans d'autres qui l'ont abolie

Chiffres par cent mille de population

Pays qui conservent la peine de mort		Pays qui n'ont pas conservé la peine de mort	
Nom du pays	Taux	Nom du pays	Taux
El Salvador.....	44.3	Colombie.....	15.9
Bolivie <sup>(1)</sup> .....	6.6	Porto-Rico.....	14.1
États-Unis.....	5.8	Costa-Rica <sup>(1)</sup> .....	5.0
Espagne.....	1.4	République dominicaine.....	4.9
Canada.....	1.2	Finlande.....	4.6
Australie.....	1.1	Italie.....	2.4
Nouvelle-Zélande.....	1.1	Autriche.....	2.1
France.....	0.8	Portugal.....	1.6
Irlande.....	0.6	Belgique.....	1.4
Écosse.....	0.6	Allemagne de l'Ouest <sup>(2)</sup> .....	1.2
Angleterre et Pays de Galles.....	0.5	Danemark.....	1.0
		Suisse.....	1.0
		Suède.....	0.8
		Norvège.....	0.5
		Pays-Bas.....	0.4

SOURCE: Annuaire démographique des Nations Unies, 1952, Tableau 20.

<sup>(1)</sup> Taux de 1947.

<sup>(2)</sup> Taux de 1949.

Nous ne voulons pas présenter ce tableau comme un argument favorable ou défavorable à l'emploi de la peine de mort. Il n'indique rien de tel et il ne pourrait le faire. Ce qu'il montre, c'est que parmi les pays où les homicides sont nombreux, il y en a qui préconisent le recours à la peine de mort et d'autres qui la rejettent. Il en est de même dans les pays où les homicides sont moins fréquents. Ces deux attitudes opposées se fondent évidemment sur d'autres raisons que la fréquence des homicides, sur des raisons intangibles qui se rattachent à la structure politique, économique et sociale des pays en cause et qui sont renforcées par des traditions, elles-mêmes protégées par des sentiments et des croyances sur lesquels le niveau de la criminalité semble sans influence.

Un bref retour sur l'histoire des châtiments montre que les arguments, quels qu'ils soient, que l'on avance pour justifier ou condamner la peine de mort sont demeurés les mêmes quant à la forme et au but mais qu'ils ont changé quant à la portée et au sens. Même s'il y a autant de gens qu'autrefois à soutenir que la peine de mort est une nécessité morale, la seule juste sanction du crime, et que le sens de la justice de la population la demande, il est évident que durant les deux derniers siècles les concepts de moralité et de justice se sont grandement transformés. Nous avons aboli diverses tortures, la roue et le bûcher, par exemple, et nous n'estimons plus que la justice ou la morale exigent la pendaison des voleurs. Si, d'une part, on affirme que la peine de mort a un grand effet préventif vu que la crainte d'une mort aussi ignominieuse éloigne les hommes du crime, d'autre part, l'histoire montre que nous tendons de plus en plus à remplacer l'exécution par d'autres châtiments, que nous nous sommes efforcés de trouver le moyen de rendre l'exécution aussi peu douloureuse et aussi rapide que possible et que nous avons réduit encore plus l'effet préventif en effectuant ces mises à mort loin des regards de la population et en s'efforçant de ne les entourer que du minimum de publicité officielle. Ces faits indéniables indiquent que si l'homme conserve l'idée de la justice et le respect de hauts concepts moraux parce qu'ils sont nécessaires au maintien de toute vie sociale, la conception même de la justice et de la moralité change. Dans certains pays, les citoyens qui autrefois trouvaient juste, moral et convenable de pendre les voleurs, de